

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 2 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	21

Vote
A l'Unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 2 Avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - EAU POTABLE s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des syndicats le .

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, M. BADJA Hanspeter, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BEAUVAIS Evelyne, M. BRIAND Thierry, M. BROCHON Eric, M. COFRECES Segundo, M. DARVILLE Eric, M. DEMASSON Frédéric, M. DUMAY Jean-Claude, M. NEHOULT Jean-Pierre, M. ORIGNE Thierry, Mme PANNESE MAGALIE, M. PAVIE Gilbert, M. RAFFALLI Laurent, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe, M. VALLERY Thierry, M. MORISSEAU Vincent,

Excusé(s) avec procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : M. KINDERF Gilles à M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. JEULIN Fabrice à M. DEMASSON Frédéric,

Absent(s) :

Absent(s) : M. CLERGEOT Philippe, M. DOUANNE Bruno, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. DALMAYRAC Eric , M. PETIT Michel, M. MAUCCI Xavier,

A été nommé secrétaire : M. COFRECES Segundo,

2024/009 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu le compte de gestion et le Compte Administratif 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du service Eau potable comme suit :

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 48 253.04 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 1 680 829.33 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+ 1 729 082.37 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D001 (si déficit)	0.00 €
R001 (si excédent)	+62 799.06 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	0.00 €
Déficit de financement (e+f)	0.00 €
AFFECTATION = d.	1 729 082.37 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	1 791 881.43 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

M. COFFRECES
Secrétaire



S.I.A.E.P.
A. Victor Hugo
NEMOURS le 03/04/2024
Le PRÉSIDENT,
Nemours - Saint-Pierre
Christian PEUTOT